

« RÉGION FORMATION »

Présentation de la nouvelle Offre Régionale de formation professionnelle

25/01/2018

INTRODUCTION 1/2

Année 2018 =

- **année de déclinaison de la SREFOP**, votée les 20 et 21 décembre 2017;
- **année de réforme de la formation professionnelle** et de l'apprentissage;
- **année de pleine mise en œuvre de la nouvelle offre de formation** de la Région, telle que redéfinie en juillet 2016.

l'esprit grand ouvert



INTRODUCTION 2/2

D'où le besoin :

- **D'indiquer les orientations de la Région** en termes d'emploi et de formation ;
- **De faciliter l'appropriation de la nouvelle offre de formation** par l'ensemble des organismes de formation, réseaux valideurs et grands partenaires de la Région.

ORDRE DU JOUR

1. Les orientations de la Région en matière de formation professionnelle
2. L'offre régionale de formation : objectifs, publics, modalités d'accès
3. L'organisation des services régionaux
4. Les supports et outils d'information

1. LES ORIENTATIONS DE LA REGION EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PRIORITÉ : L'EMPLOI

Un contexte porteur en Pays de la Loire : taux de chômage de 8,1% au 3^{ème} trimestre 2017, soit le plus faible des régions françaises.

Mais un nombre de demandeurs d'emploi qui reste élevé 317 380 DEFM de catégorie A, B et C à fin novembre 2017 (+2% sur un an). A titre de comparaison, la Ville de Nantes compte 303 382 habitants (données RGP INSEE 2015)

Des recrutements prévus comme de plus en plus difficiles par les employeurs : 40,9 % selon l'enquête BMO 2017 (contre 32.3% en 2016)

Nécessité pour la Région de se doter d'un cadre stratégique (SREFOP) et budgétaire afin de faciliter les recrutements.

UN NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE COMMUN : LA SREFOP

- **Objectif de simplification** : Fusion du CPRDFOP (Loi du 5 mars 2014) et de la SCEFOP (Loi NOTRe du 7 août 2015)
- **Comprend en annexe le Schéma des formations sanitaires et sociales**
- **Elaboré suite à une large concertation** : associant l'Etat, les Partenaires sociaux, les Grandes collectivités ...

Adopté en CREFOP plénier du 23 octobre 2017 puis en en séance plénière du conseil régional de décembre 2017

Les grands enjeux partagés

S'agissant de la SREFOP

- Répondre aux enjeux des mutations économiques,
- Répondre aux enjeux démographiques et du vieillissement de la population,
- Répondre aux enjeux de la numérisation et de la transition écologique,
- Préparer les métiers de demain,

S'agissant du Schéma des formations sanitaires et sociales

- Mieux faire connaître et valoriser les formations sanitaires et sociales, pour augmenter leur attractivité et diversifier les publics
- Privilégier les diplômes à fort taux d'insertion
- Répondre aux besoins des territoires par des compétences et des qualifications adaptées
- Développer l'innovation et l'inscrire dans une démarche qualité de l'offre de formation

Réponses coordonnées 1/4

A tous les publics :

- Jeunes,
- Demandeurs d'emploi,
- Entreprises et leurs salariés,



Réponses coordonnées 2/4

Améliorer la définition des besoins, et l'orientation

Anticiper les besoins de qualification et d'emploi (par domaine professionnel et par territoire)

- Analyse à l'échelle régionale : dialogues sectoriels pour organiser une offre structurelle
- Analyse au niveau infra-départemental : pour mettre en place une offre réactive aux besoins conjoncturels
- Evaluation régulière des résultats obtenus et possibilité de révision

Réponses coordonnées 3/4

Améliorer la définition des besoins, et l'orientation

Organiser le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement

- Préciser le rôle des acteurs du SPRO
- Actualiser la charte du SPRO en prenant en compte la mise en place du CEP
- Poursuivre l'animation et la professionnalisation des acteurs (avec des visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels, développant les liens avec les acteurs économiques locaux...)
- Développer les supports numériques d'aide à l'orientation
- Promouvoir l'orientation tout au long de la vie en communiquant sur le CEP
- Mettre en œuvre l'évaluation du SPRO

Réponses coordonnées 4/4

Agir au plus près des territoires

- 17 à 20 territoires de solutions infra départementaux (restant à définir)
- Qui fusionnent les périmètres de chacun (ML, MDE, SPRO, Pôle-emploi, PSAD ...)
- Sans couper les périmètres des EPCI
- Et qui tiennent compte des aires de mobilité professionnelle,

Ce qui reste à faire

- Harmoniser les périmètres géographiques, afin de mettre en place une échelle infra-départementale unique pour coordonner les réponses en matière d'emploi, de formation et d'orientation
- Définir 15 à 20 indicateurs prioritaires pour permettre le suivi et l'évaluation de la SREFOP
- Redéfinir le périmètre des commissions du CREFOP

Les prochaines déclinaisons

Dans la continuité de la SREFOP, au printemps 2018 :

- Le plan régional de l'orientation
- Plan en faveur de l'emploi

Les enjeux de la priorité régionale en matière d'emploi :

De manière transversale

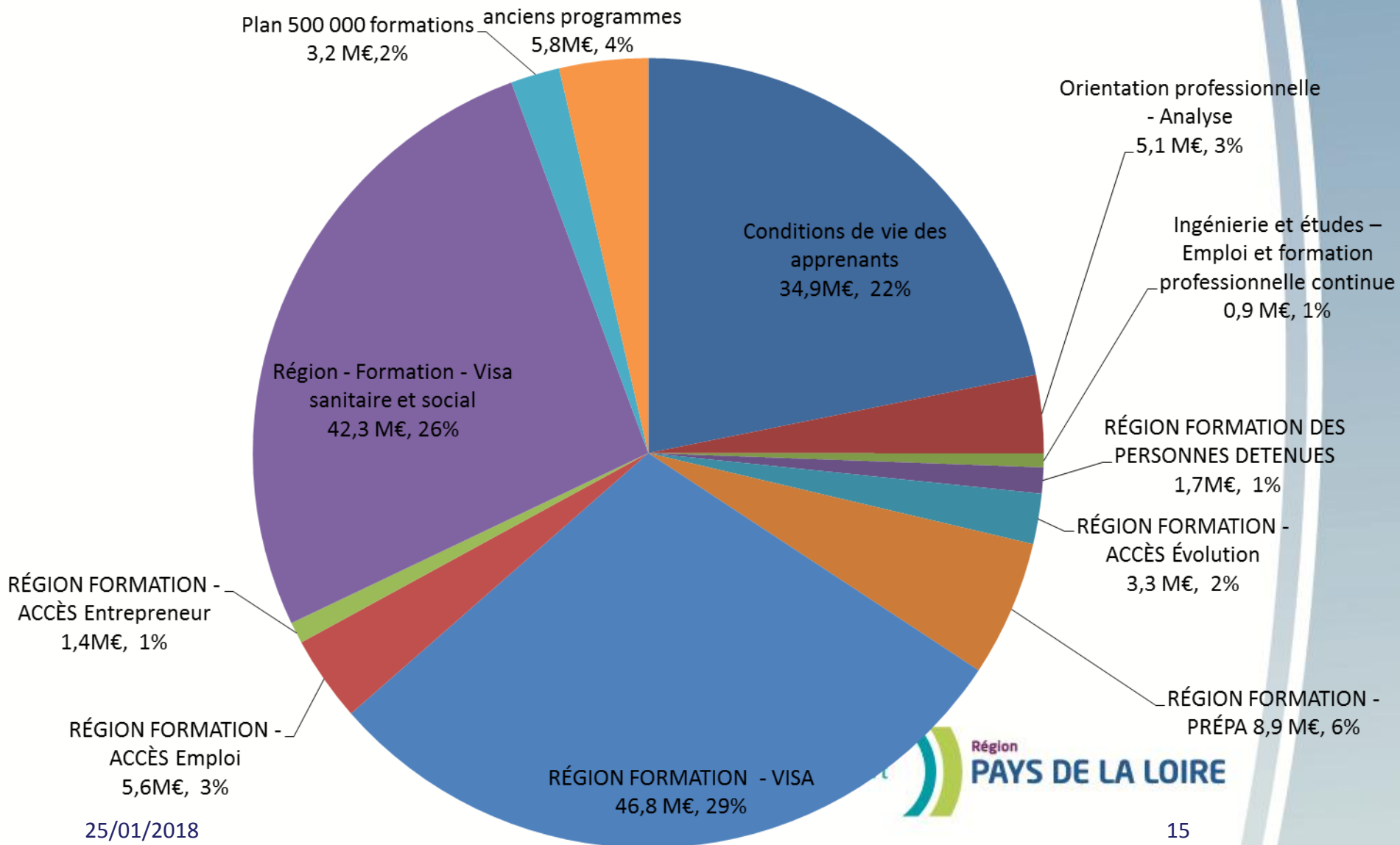
- Répondre en proximité aux besoins de recrutement des entreprises
- S'appuyer sur les acteurs locaux, en coordonnant les actions sur les territoires uniques de solution infra-départementaux (SREFOP)
- Expérimenter des solutions nouvelles, dans 5 territoires, pour une 10aine d'entreprises volontaires par territoire
- Contribuer, avec nos partenaires, à lever les freins périphériques à l'emploi (mobilité, conditions de travail, image des métiers ...)

S'agissant de la formation

- Renforcer les liens avec les recruteurs (entreprises, associations, etc.)
- Faciliter l'orientation vers les secteurs « en tension »
- Sécuriser le parcours du demandeur d'emploi (de la remise à niveau à la qualification puis l'emploi)
- Individualiser les formations en fonction des acquis des stagiaires

LE CADRE BUDGETAIRE

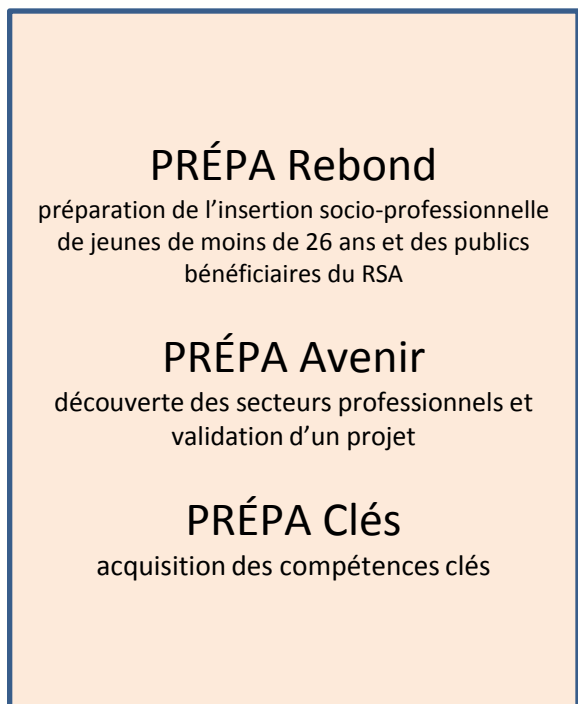
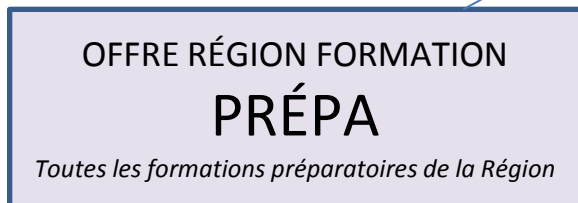
BP 2018 - Formation professionnelle : 160.2 M€



2. UNE ARCHITECTURE GARANTE D'EFFICACITÉ ET DE LISIBILITÉ

- **Deux objectifs pour la politique « REGION FORMATION » :**
 - répondre aux **besoins en compétences** des acteurs économiques ligériens
 - **l'accès à l'emploi** pour tous les publics relevant de la compétence de la Région
- **3 offres « REGION FORMATION » complémentaires : « PRÉPA », « VISA » et « ACCÈS »**
- Des **partenariats régionaux** visant à intégrer l'offre de formation pour simplifier sa lisibilité et la rendre efficiente : Pôle emploi, AGEFIPH, FSE, FPSPP, OPCA...

L'ARCHITECTURE « REGION FORMATION »



Cette offre est complétée par des formations spécifiques destinées aux personnes détenues

L'OFFRE RÉGIONALE DE FORMATION

1. Une offre de formation **préparatoire** orientée vers une véritable insertion professionnelle pour les publics les plus **éloignés de l'emploi** : **OFFRE « PRÉPA »**
2. Une offre de formation **qualifiante** ajustée aux **besoins en compétences** de l'économie régionale : **OFFRE « VISA »**
3. Une offre de formation permettant **d'accéder directement à l'emploi** dans **l'entreprise** : **OFFRE « ACCÈS »**
4. Une offre de formation mise en œuvre dans les établissements pénitentiaires
5. Une offre de formation professionnelle continue qui peut s'articuler avec l'offre de formation professionnelle initiale par Apprentissage pour les 16/30 ans

l'esprit grand ouvert



REGION FORMATION PREPA : UNE OFFRE DE FORMATION PRÉPARATOIRE ORIENTÉE VERS UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS

Objectif : **préparer un parcours professionnel**

- une meilleure prise en compte des enjeux de **l'insertion socio-professionnelle** avec « **PRÉPA Rebond** »
- la construction et la validation de **projets professionnels** réalistes avec « **PRÉPA Avenir** »
- la reconnaissance des parcours d'**acquisition des compétences clés** avec « **PRÉPA Clés** »

PREPA REBOND : PRÉPARATION DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Deux objectifs :
 - lever les difficultés d'ordre **socio-éducatif**
 - initier une **dynamique de projet** professionnel
- Un dispositif en **partenariat** avec les **collectivités territoriales** (Départements, Agglomérations) par voie de convention
- Pour les publics jeunes ou adultes, déscolarisés ou désocialisés
- Les pré requis : motivé, être sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois, avoir un niveau DELF A2 (à l'oral)
- Modalités d'accès : Mission locale, CCAS, Département, etc.

PREPA AVENIR : DÉCOUVERTE DES SECTEURS PROFESSIONNELS ET VALIDATION D'UN PROJET

- Deux objectifs :
 - **découvrir** des **secteurs professionnels** vecteurs d'emploi
 - construire un **projet professionnel** réaliste
- Des actions de formations **permanentes** et **individualisées**, mises en œuvre dans le cadre de **dialogues de gestion**
- Des projets validés par des **jurys professionnels**
- Pour les demandeurs d'emploi jeunes ou adultes en difficulté d'insertion professionnelle
- Les pré requis : motivé, être sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois (sauf jeunes suivis en PSAD), niveau DELF A2, avoir levé les freins à l'entrée en formation professionnelle
- Les modalités d'accès : validation du projet de formation par un réseau valideur (Mission locale, Pôle emploi, Cap Emploi, Département)
- Possibilité de périodes d'immersion en CFA (Découverte Apprentissage) et de suite de parcours par Apprentissage

PREPA CLÉS : ACQUISITION DES COMPÉTENCES CLÉS

- Deux objectifs : permettre aux stagiaires d'obtenir
 - la **certification CléA**
 - le **DAEU** (diplôme d'accès aux études universitaires)
- Des actions de formations **permanentes** et **individualisées**
- Un contenu intégrant le **domaine n°7** de la certification **CléA**
- Pour les publics en situation d'illettrisme, niveau IV max, demandeur d'emploi ou salarié en démarche individuelle, salarié en contrat aidé au sein d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion
- Les pré requis : motivé, être sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois (sauf jeunes suivis en PSAD), niveau DELF A2 à l'oral, avoir levé les freins à l'entrée en formation professionnelle
- Les modalités d'accès : validation du projet de formation par un réseau valideur (Mission locale, Pôle emploi, Cap Emploi, Département, Chantier d'insertion),

REGION FORMATION VISA : UNE OFFRE DE FORMATION QUALIFIANTE AJUSTÉE AUX BESOINS EN COMPÉTENCES DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Objectif : **obtenir un visa pour l'emploi**

- une offre de formation **qualifiante**
- des réponses réactives et **diversifiées** selon les **secteurs** professionnels
- des **dialogues réguliers** avec les acteurs économiques

VISA MÉTIERS : DES QUALIFICATIONS COLLECTIVES EN LIEN AVEC LES BESOINS EN COMPÉTENCES DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE - 1

- Deux objectifs :
 - proposer aux demandeurs d'emploi de véritables solutions de **retour à l'emploi**
 - répondre aux **besoins structurels de l'économie régionale**
- Structurées autour de la **quinzaine de grands secteurs de l'économie ligérienne** et des **secteurs de pointe ou d'avenir**
- Mises en œuvre dans le cadre de **dialogues de gestion** dont l'objet est de vérifier l'adéquation de l'offre aux besoins du marché, et procéder, le cas échéant aux ajustements nécessaires (construire la programmation, procéder au suivi pédagogique des formations achetées, établir le bilan des formations, mettre en œuvre les adaptations nécessaires , définir la commande).
Ces dialogues réunissent les opérateurs, les valideurs et les financeurs.

VISA MÉTIERS : DES QUALIFICATIONS COLLECTIVES EN LIEN AVEC LES BESOINS EN COMPÉTENCES DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE - 2

- Pour les demandeurs d'emploi jeunes ou adultes ayant validé un projet professionnel, tout niveau mais avec une priorité pour les publics peu qualifiés
- Les pré requis : motivé, être sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois, niveau DELF A2 mini, être majeur, avoir levé les freins à l'entrée en formation professionnelle
- Les modalités d'accès : validation du projet de formation par un réseau valideur (Mission locale, Pôle emploi, Cap Emploi)

VISA MÉTIERS + : DES FORMATIONS QUALIFIANTES INDIVIDUALISÉES

- Un dispositif pour **financer** les achats **individuels de formation** et de **VAE des demandeurs d'emploi** pour accéder à la certification
- Une logique de **complémentarité** sectorielle et territoriale avec « **REGION FORMATION - VISA Métiers** » achetée par marché public
- Financement de formations **certifiantes** préparant à l'exercice des métiers en tension (cf. arrêté préfectoral)
- Un dispositif complémentaire à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) de Pôle emploi

VISA SANITAIRE ET VISA SOCIAL : DES FORMATIONS QUALIFIANTES

ACCESSIBLES A TOUS LES PUBLICS

- Des formations ouvertes **aux demandeurs d'emploi, aux jeunes en poursuite de scolarité, aux salariés en reconversion ou promotion sociale/professionnelle,**
- Une compétence régionale sur la **carte des formations** et sur l'**agrément** des formations quel que soient les publics accueillis, et les voies d'accès,
- des **conventions** avec les **instituts de formations sanitaires et sociales** pour alléger les coûts de formation ou rendre gratuites les formations de niveaux IV et V pour certains publics éligibles,
- Une offre de formation de plus de **8 000 places**, du **niveau V au niveau I**, et notamment sur les 2 diplômes :
 - Aide soignant (1 478 places, formation de niveau V en dix mois)
 - Infirmier (4 050 places, formation de niveau II en trois ans)
- Une expérimentation par **apprentissage** des formations d'aide soignant sur le Mans et Nantes et infirmier par apprentissage sur Nantes et Le Mans

REGION FORMATION ACCES : UNE OFFRE DE FORMATION POUR ACCÉDER DIRECTEMENT À L'EMPLOI EN ENTREPRISE

Objectif : **accéder** directement à l'**emploi** en **entreprise**

- des réponses **professionnalisantes** d'**adaptation** à des **emplois identifiés**
- un programme renouvelé d'**accompagnement** des **créateurs** et **repreneurs** d'entreprise
- un programme d'appui à l'**évolution** professionnelle des **salariés** par la formation et la GPEC

ACCES EMPLOI : DES FORMATIONS COURTES D'ADAPTATION À L'EMPLOI

- Un programme pour rapprocher **l'offre d'emploi** d'une **entreprise** avec un **demandeur d'emploi** en **ajustant ses compétences**
- Des formations courtes, individualisées, avec un **engagement de l'entreprise à recruter**
- Un programme mis en œuvre par **Pôle emploi** et les **OPCA** via les dispositifs « AFPR » et « POE » Individuelle ou Collective
- Un **déploiement territorialisé** en lien avec les acteurs économiques locaux, à l'échelle des **bassins d'emploi** de la région

ACCES ENTREPRENEUR : DES FORMATIONS À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'ENTREPRISES

- Deux objectifs :
 - assurer un **accompagnement** de qualité et adapté aux demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création ou de reprise
 - améliorer le **taux de concrétisation** et la **pérennisation** des projets
 - Proposant **4** types de **prestation** :
 - **Évaluation** du projet
 - **Formation** professionnelle
 - Structuration **financière**
 - Accompagnement **post création**
- Le suivi de 3 prestations est obligatoire** (sur les 3 prestations, les prestations 1 et 4 doivent obligatoirement être suivies)
- Pour tous les demandeurs d'emploi ayant un projet de création/reprise d'entreprise
 - Les pré requis : Maîtriser les compétences générales et professionnelles, posséder la qualification professionnelle nécessaire à la future activité, être sorti de formation initiale depuis au moins 6 mois

ACCES EVOLUTION : FORMATION DES SALARIÉS ET GPEC

- Deux objectifs :
 - **soutien à la formation certifiante des salariés en évolution professionnelle** notamment via le Compte Personnel de Formation
 - développer la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**
- Un programme mis en œuvre avec les **Partenaires sociaux** via des **conventions avec 16 OPCA**
- Prioritairement pour les salariés dont l'entreprise connaît des **mutations économiques** et les salariés de **l'insertion par l'activité économique**

FORMATION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE ET DÉTENUES

- Deux objectifs :
 - Proposer une offre de formation préparatoire et qualifiante au sein des établissements pénitentiaires
 - Préparer la sortie des détenus via leur insertion professionnelle (lien dedans-dehors)
- Un dispositif mis en œuvre en partenariat avec les services de l'Administration pénitentiaire, les réseaux valideurs et en lien avec les besoins économiques du territoire
- Des passerelles entre l'offre de formation proposée à l'intérieur des établissements pénitentiaires et l'offre de formation assurée à l'extérieur : les personnes placées sous main de justice sont éligibles aux offres PREPA et VISA Métiers

CONDITIONS DE VIE DES APPRENANTS (1)

Rémunération des stagiaires de la FPC

- conformément à l'article L6341-4 du Code du travail, la Région **agrée les formations** de ses programmes collectifs et individuels **ouvrant droit à une rémunération publique de stage pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle emploi** (10 500 demandeurs d'emploi/an) ;
- Prise en charge de la **protection sociale** et d'une éventuelle indemnité au titre des **frais de transports ou d'hébergement**;
- **Couverture du risque « accident, travail, trajet »** pour tous les stagiaires entrés dans les formations financées par la Région.

Suite à l'évolution du partenariat avec Pôle emploi en 2017, la Région a **agrée à la rémunération** de stagiaires de la formation professionnelle continue les **formations d'aides-soignants, d'auxiliaire de puériculture ou d'ambulancier** (450 demandeurs d'emploi concernés/an)

l'esprit grand ouvert



CONDITIONS DE VIE DES APPRENANTS (2)

- Instruction et paiement des dépenses de rémunération par l'Agence de Services et de Paiement (ASP);
- ❖ Evolution des outils : DEFI outil de gestion des rémunérations de l'ASP remplace REMUNET, mise en place d'une interface entre l'outil de gestion des marchés de formation de la Région (FORPRO SEM) et DEFI.

Fonds social d'urgence

- Une aide d'urgence de 250 € pour les stagiaires en formation qualifiante rémunérés par la Région (70 bénéficiaires)

CONDITIONS DE VIE DES APPRENANTS (3)

Bourses sanitaires et sociales

- La Région attribue des bourses pour les étudiants et élèves en formation sanitaire et sociale au sein d'une section de formation agréé par le Président du Conseil régional (1700 bénéficiaires/an);
- ❖ application du décret du 28 décembre 2016 portant alignement sur les montants relevant du CROUS des bourses pour les étudiants en formations paramédicales et de sages femmes;
- ❖ externalisation de l'instruction et du paiement des bourses projetée pour 2018.

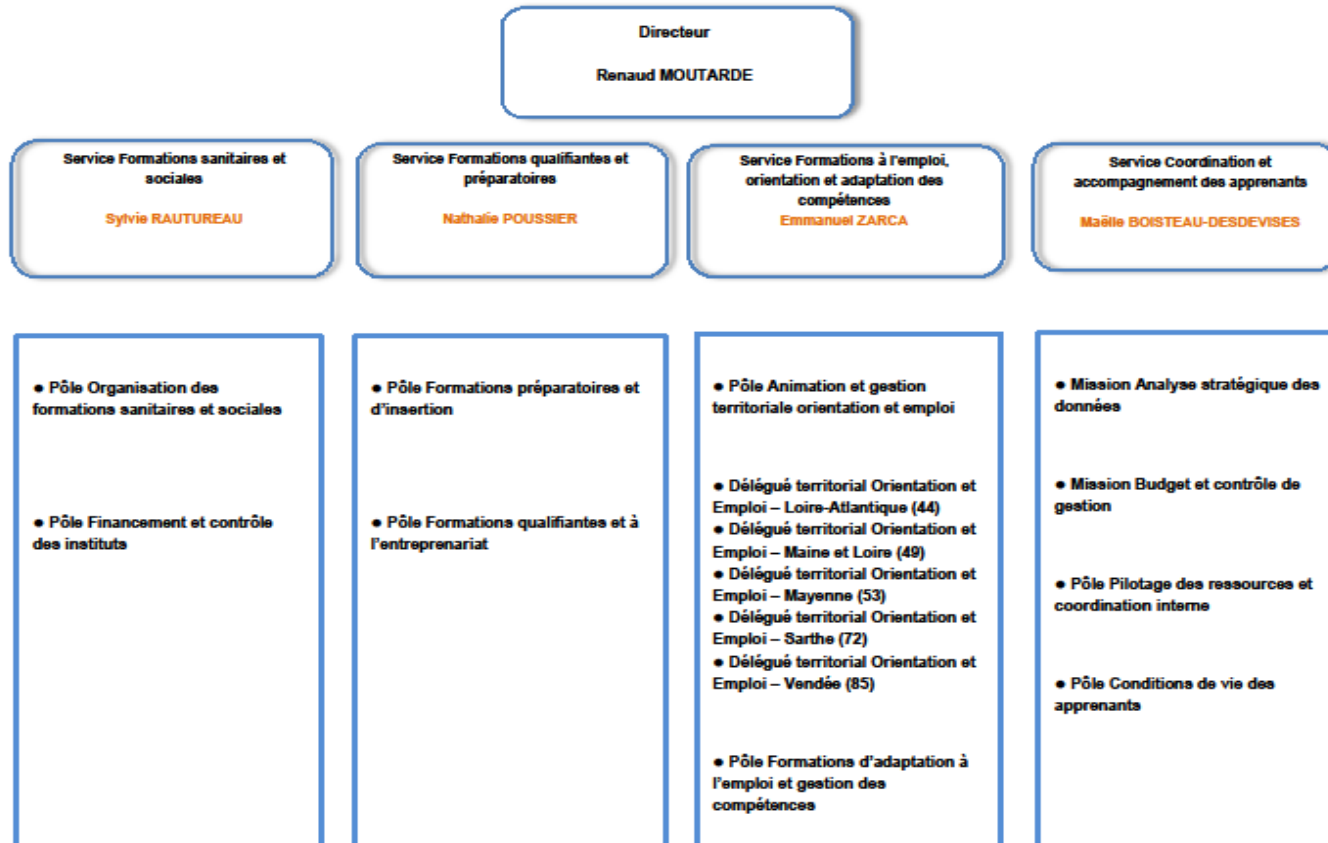
Dispositif de rémunération de stagiaire de la formation professionnelle pour les élèves et étudiants en formation sanitaire et sociale sous certaines conditions (plus de 26 ans, activité professionnelle...) (50 bénéficiaires/an).

35 M€ de crédits annuels programmés en 2018 pour les conditions de vie des apprenants.

l'esprit grand ouvert



3. L'organisation des services régionaux : l'organigramme de la DEFP



SERVICE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Un service organisé en 2 pôles (pôle organisation des formations sanitaires et sociales, et pôle financement et contrôle des instituts) en charge de :

- la préparation , du suivi et du pilotage de l'offre de formation sanitaire et sociale, dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018/2022,
- l'instruction des demandes d'agrément ou d'autorisations de fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale pour 5 ans,
- l'instruction des demandes d'agrément/habilitation de leurs directeurs,
- la préparation des décisions sur les capacités d'accueil et sur le nombre de places de formation par institut de formation,
- le suivi du financement des instituts de formation pour alléger ou réduire les coûts de formation pour certains publics éligibles,
- le suivi d'opérations immobilières ou d'équipement.

Le service intervient sur les formations préparant à des diplômes d'Etat relevant du ministère de la santé (14 diplômes) et de l'action sociale (13 diplômes).

l'esprit grand ouvert



SERVICE FORMATIONS QUALIFIANTES ET PRÉPARATOIRES

Un service organisé en 2 pôles (PFPI et PFQE), des chargés de projet sectoriels et des gestionnaires territorialisés (1 gestionnaire référent par lot) en charge de :

- L'organisation, le suivi et le pilotage de l'offre de formation collective achetée via les marchés publics : PREPA Avenir, PREPA Clés, VISA Métiers et ACCES Entrepreneur
- Le suivi et le cofinancement des dispositifs d'insertion socio-professionnelle organisés par d'autres collectivités dans le cadre de PREPA Rebond
- L'organisation, le suivi et le pilotage de l'offre de formation mise en œuvre au sein des établissements pénitentiaires pour les personnes détenues
- Le pilotage et la mise en œuvre du plan de professionnalisation des acteurs de la formation
- Le suivi du Plan régional d'insertion des personnes handicapées (PRITH)

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

SERVICE FORMATIONS À L'EMPLOI, ORIENTATION ET ADAPTATION DES COMPÉTENCES

Un service en charge des partenariats organisé en 2 pôles + 5 Délégués territoriaux orientation et emploi présents dans chacun des départements :

- Pilotage des dispositifs de « REGION FORMATION » mis en œuvre dans le cadre de conventions financières avec Pôle emploi et les OPCA : « ACCÈS Emploi », « VISA Métiers + » et « ACCÈS Évolution » dont la GPEC.
- Pilotage des conventions de partenariats avec les opérateurs de l'emploi et de l'orientation professionnelles (Pôle emploi, Missions locales, Fongecif,...).
- Animation du déploiement territorial sur les bassins d'emploi de la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles aux côtés de l'Etat et des Partenaires sociaux : « Plan régional pour l'orientation » et « Plan régional pour l'emploi ».
- Suivi des partenariats avec l'Etat et les Partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP (Plan Investissement Compétences).

l'esprit grand ouvert



SERVICE COORDINATION ET ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

Un service « support » et de « coordination » de la DEFP, organisé en 2 pôles et 2 missions, en charge de :

- La gestion des conditions de vie des apprenants :
 - Suivi administratif et financier du marché de rémunération avec l'Agence de Services et de Paiement,
 - Suivi des agréments des formations ouvrant droit à rémunération , des suites de rémunérations en cours de formation, des recours et demandes de remises gracieuse,
 - Gestion du Fonds d'urgence de la formation professionnelle continue,
 - Gestion de l'instruction et du paiement des bourses sanitaires et sociales
- Le pilotage et l'administration des systèmes d'information Emploi et formation professionnelle et assistance interne et externe associées (sibdd@paysdelaloire.fr);
- Le suivi des outils de pilotage financiers et décisionnels et les travaux d'évaluation de l'offre de formation.

l'esprit grand ouvert



4. Les supports et outils d'information

- Un site d'information sur l'ensemble de l'offre de formation :
« orientation-paysdelaloire.fr »
- Une plateforme téléphonique : **N° Vert : 0 800 200 303**
- Un espace collaboratif bientôt accessible aux conseillers référents de lots relevant des offres PREPA Rebond, PREPA Avenir, PREPA Clés et VISA Métiers
- Un suivi de la rémunération par les stagiaires :
<https://maremuneration.paysdelaloire.fr>
- Un portail de services dédié à l'Apprentissage :
« apprentissage-paysdelaloire.fr »

Il comprend un simulateur de coût d'un apprenti, une bourse de contrats sur laquelle les entreprises peuvent déposer leurs offres et les jeunes leur demande de contrat, une carte interactive des formations par apprentissage et toutes les informations utilisées en matière d'apprentissage.